

# **LE MOUVEMENT SOUVERAINISTE QUEBECOIS**

Mémoire de géopolitique

du Lieutenant-Colonel Jean-François FERLET

dans le cadre de l'étude dirigée "Nations et nationalismes"

**Directeur : M. Pierre Servent**

Avril 2002

# **SOMMAIRE**

## **INTRODUCTION**

### **PREMIERE PARTIE**

#### **LES FONDEMENTS DE L'IDENTITE NATIONALE QUEBECOISE**

UNE HISTOIRE

UNE LANGUE

UNE CULTURE

UNE RELIGION

UN TERRITOIRE

DES SYMBOLES

### **DEUXIEME PARTIE**

#### **LES ORIGINES DU MOUVEMENT SOUVERAINISTE**

LA CONSTITUTION DE 1867 : UN PREMIER MALENTENDU

L'AFFIRMATION PROGRESSIVE DU MOUVEMENT AUTONOMISTE QUEBECOIS

LA « REVOLUTION TRANQUILLE »

LE FLQ OU LA PARENTHESE TERRORISTE

L'ACCESSION AU POUVOIR DU PARTI QUEBECOIS

LE REFERENDUM DE 1980

LE RAPATRIEMENT UNILATERAL DE LA CONSTITUTION

LES TENTATIVES DE REPARATION

LE REFERENDUM DE 1995

### **TROISIEME PARTIE**

#### **PERSPECTIVES**

LA QUESTION QUEBECOISE VUE PAR LES DIFFERENTS ACTEURS

LA SITUATION AU LENDEMAIN DU REFERENDUM DE 1995

QUEL AVENIR POUR LE QUEBEC ?

## **CONCLUSION**

## INTRODUCTION

« *What does Quebec want ?* »<sup>1</sup>, demandent parfois les adversaires du mouvement souverainiste québécois, utilisant la langue de Shakespeare en guise d'ultime provocation. Il est vrai que pour un observateur extérieur, les velléités indépendantistes du Québec semblent quelque peu étonnantes dans un pays, le Canada, qui revendiquait fièrement sa première place mondiale selon l'indicateur de développement humain (IDH)<sup>2</sup>. Cet indicateur, établi par l'ONU, prend en compte un certain nombre de paramètres, tels que le revenu moyen par habitant, le niveau d'éducation ou la qualité des soins de santé, paramètres sensés mesurer la qualité de la vie. Plus objectivement, la seule province du Québec, avec un PIB de 130 milliards de dollars se classerait dans les 30 premiers pays de la planète.

Ce qui surprend le plus, dans ce contexte, c'est l'ampleur du mouvement québécois en faveur d'une scission avec ce qu'ils nomment péjorativement le « rest of Canada »<sup>3</sup>. Lors du dernier référendum sur la souveraineté qui s'est tenu au Québec en 1995, les partisans du maintien du Québec dans la Confédération canadienne ne l'ont emporté que d'extrême justesse avec 50,58% des voix. Au-delà de tous les discours, ce résultat très serré traduit un véritable malaise que masque avec difficulté l'image sereine d'une société canadienne en plein essor.

Au premier abord, la question nationale au Québec paraît un peu compliquée. Elle semble être l'expression de l'inquiétude d'une population minoritaire insatisfaite des conditions de son intégration dans une fédération prospère et moderne. Mais en y regardant d'un peu plus près, elle montre une jeune société aux prises avec les problèmes et les contradictions qui se posent aujourd'hui à la plupart des pays démocratiques.

Comment concilier nationalisme et démocratie, autonomie politique et interdépendance économique ? Les Québécois sont sans cesse confrontés à ces questions, ce qui pourrait expliquer leurs incertitudes et leur hésitation à choisir un avenir.

Ce mémoire se propose tout d'abord de découvrir les différentes facettes d'une identité nationale québécoise qui n'en finit pas de nous surprendre par sa vitalité et qui semble décontenancer un Canada pétri de culture anglo-saxonne. Il tentera ensuite de

---

<sup>1</sup> « Que veut le Québec ? »

<sup>2</sup> Au classement IDH 1998. Au classement IDH 1999, le Canada était classé troisième.

<sup>3</sup> le « reste du Canada »

montrer, par la mise en perspective du mouvement souverainiste québécois, que les revendications de la « belle province » rythment aujourd'hui la vie politique et les relations Québec-Canada. Ces analyses permettront enfin de mieux comprendre une situation actuellement dans l'impasse et d'appréhender ses perspectives d'évolution.

# **1. LES FONDEMENTS DE L'IDENTITE NATIONALE QUEBECOISE**

Les Québécois, dans leur immense majorité, ont le sentiment profond d'appartenir à une société distincte au sein du Canada et de former un peuple à part entière. Ce sentiment s'est forgé au fil des siècles par opposition avant tout à la population d'origine britannique. Dès le régime français, les habitants de la colonie s'attachent à leur nouvelle patrie, se désignant comme « Canadiens » plutôt que comme « Français ». Peu à peu, ce caractère distinct des Canadiens français s'est affirmé pour finalement laisser la place à une identité québécoise, puisant ses racines dans son histoire, sa langue, sa culture, sa religion, son territoire et se dotant de la plupart des symboles qui caractérisent une nation.

## **1.1. Une Histoire**

Le nom de Québec, qui provient du mot micmac « Gepèg » signifiant « détroit », désignait, à l'origine, le rétrécissement du fleuve Saint-Laurent en face de l'actuelle ville de Québec. Sur le territoire, les Paléoamérindiens, dont les traces remontent à près de 10 000 ans, ont précédé les populations iroquoïennes et algonquiennes avec lesquelles les Européens établiront les premiers contacts à partir du XVI<sup>ème</sup> siècle. Le nord de la province abritait la nation inuite, où elle reste encore aujourd'hui concentrée.

La présence européenne se confirme avec la venue de l'explorateur français Jacques Cartier en 1534. Fondée en 1608 par Samuel de Champlain, la ville de Québec donne naissance à la Nouvelle-France dont elle deviendra la capitale. La vie des premiers colons est très rude et plusieurs décennies s'écouleront avant que la province ne prenne son véritable essor avec le développement du commerce de la fourrure et des pêcheries. Les deux premiers siècles de l'histoire du Québec seront marqués par des relations d'interdépendance avec les peuples autochtones et surtout par une rivalité permanente avec les Anglais.

L'éloignement, la lenteur des communications de l'époque et la situation politique en Europe sont autant de facteurs qui expliquent le peu d'intérêt porté par la France à sa nouvelle colonie. Très rapidement les Canadiens français apprendront à ne compter que sur eux-mêmes. En 1627, Richelieu fonde la Compagnie des Cents-Associés et lui confie le peuplement de la Nouvelle-France. Deux ans plus tard, la colonie tombe une première fois

aux mains des Anglais après le siège de Québec par les frères Kirke. En 1632, le traité de Saint-Germain, conclu entre les rois de France et d'Angleterre, rend la Nouvelle-France et l'Acadie à la France. La fin du XVII<sup>ème</sup> siècle sera marquée par des luttes incessantes entre Iroquois et Français, luttes qui prendront fin en 1701 avec la signature de la Grande Paix de Montréal.

En 1713, le Traité d'Utrecht met fin à la guerre de succession d'Espagne. La France perd alors l'Acadie, Terre-Neuve et la Baie d'Hudson réduisant ainsi la Nouvelle-France à un étroit passage s'étendant le long des rives du Saint-Laurent.

La rivalité franco-britannique en Amérique du Nord atteint son point culminant lors de la guerre de sept ans. Malgré la victoire de Montcalm à Carillon en 1758, la ville de Québec tombe aux mains des Britanniques en 1759. La même année, les Français sont défaits lors de la bataille des plaines d'Abraham qui verra la mort des deux principaux protagonistes français et anglais, les généraux Montcalm et Wolfe. Malgré quelques succès éphémères, notamment lors de la victoire de Sainte-Foy, la Nouvelle-France doit capituler le 8 septembre 1760. Cette date marque véritablement la fin du régime français en Amérique du Nord. La signature, en 1763, du traité de Paris fait de la Nouvelle France une colonie anglaise et la proclamation royale de George III crée la « Province of Quebec ». Cette période est, encore aujourd'hui, ressentie comme un véritable traumatisme par les Québécois pour qui le sentiment d'avoir été abandonnés par la France vient renforcer le sentiment d'humiliation face à la domination anglaise.

Pourtant dès 1774, l'*Acte de Québec* est octroyé par les Britanniques qui espèrent ainsi obtenir la loyauté des citoyens francophones. Cet acte constitue la première reconnaissance de la spécificité québécoise. Les lois civiles françaises sont remises en vigueur, la langue française et la religion catholique sont officiellement reconnues comme autant de particularismes culturels. La situation n'en demeure pas moins très instable et, en 1791 la colonie est divisée en deux sous l'effet de l'arrivée massive de Loyalistes, qui ont fui vers le nord après la Révolution américaine. L'*Acte constitutionnel* officialisera la scission de la colonie en deux colonies distinctes : le Haut-Canada (l'Ontario actuel) et le Bas-Canada (le Québec). Loin d'apaiser la situation, cette scission engendre un mécontentement grandissant chez les francophones du Bas-Canada sous-représentés dans les instances politiques de la nouvelle colonie dominée par les anglophones.

Ce mécontentement atteindra son point culminant lors des événements de 1837-1838, plus connus sous le nom de « Révolte des Patriotes ». En 1834, sous l'impulsion de

Louis-Joseph Papineau, chef du parti canadien, l'assemblée du Bas-Canada, soucieuse dans un premier temps de respecter les institutions, adopte les 92 résolutions qui reprennent l'ensemble des revendications de la province. En 1837, Londres rejette ces résolutions et la crise atteint son paroxysme. Misant sur les frustrations économiques et sociales, les chefs patriotes soulèvent la population. Les premières émeutes se déclenchent dans la région de Montréal, et très rapidement les affrontements conduisent à la défaite des troupes patriotes souvent mal organisées. Malgré ces revers, les patriotes déclarent unilatéralement l'indépendance du Bas-Canada, tout en continuant à harceler les troupes anglaises. La deuxième répression sera plus dure encore et se traduira par l'arrestation de milliers de patriotes. Cent huit seront traduits devant les tribunaux, cinquante huit seront déportés et douze seront pendus.

Tirant les leçons de la révolte des patriotes, Lord Durham, nommé gouverneur de la province, préconise, dans un rapport à Londres devenu célèbre, l'union des deux Canada, seul façon selon lui de mettre fin aux luttes incessantes entre « deux nations en guerre au sein d'un même état et d'assimiler durablement les Canadiens français au reste de la colonie ». En 1840, l'*Acte d'Union* viendra officialiser la réunification des deux entités.

En 1864, les conservateurs du Haut et du Bas-Canada forment une coalition en vue de réunir les colonies de l'Amérique du Nord Britannique au sein d'une confédération. Ils prétendent que c'est la seule manière de mettre fin à la grande instabilité des gouvernements du Canada-Uni et de défendre les colonies contre les risques d'un débordement de la guerre de sécession américaine. Adoptée par le Parlement de Londres, la constitution de 1867, également connue sous le nom d'*Acte de l'Amérique du Nord Britannique* (AANB), consacre le nouveau dominion réunissant l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Le Canada n'est alors pas totalement indépendant de l'Angleterre. Il faut plutôt parler d'une autonomie interne au sein de l'Empire. Il n'accèdera à l'indépendance qu'en 1931, avec le *statut de Westminster*.

Aux quatre provinces fondatrices de la confédération, viendront se joindre sept autres provinces : le Manitoba (1870), la Colombie-Britannique (1871), l'Île du Prince Édouard (1873), l'Alberta et le Saskatchewan (1905), et Terre-Neuve (1949). A ces dix provinces, il faut ajouter trois territoires, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, anciennement intégré aux territoires du Nord-Ouest et rattaché à la Confédération depuis 1999.

## 1.2. *Une langue*

La langue est, sans conteste, le ciment de l'identité nationale québécoise et se retrouve au cœur de toutes les revendications nationalistes.

Au XVI<sup>ème</sup> siècle, les premiers colons de la Nouvelle-France arrivent de régions françaises très diverses. A l'époque, Normands, Bretons, Poitevins, Flamands, Anjoumois, Aquitains ou Basques possèdent tous leur propre dialecte. Vivement encouragée par l'Eglise, la langue française devint très rapidement la langue commune des nouveaux arrivants, élément fédérateur de la communauté bien avant la France elle-même. Envoyé par le duc d'Orléans en mission scientifique au Canada entre 1720 et 1722, le père jésuite Charlevoix notera en particulier que « nulle part ailleurs, on ne parle plus purement notre langue »<sup>4</sup>.

Depuis la constitution de 1867, l'anglais et le français sont les deux langues officielles du Canada. Dans les faits, la situation de la langue française est très inégale d'une province à l'autre. Sur l'ensemble du Canada, 59% de la population a l'anglais pour langue maternelle, et 23%, le français. Les 18% restants représentent la part de la population allophone, c'est-à-dire ayant une autre langue maternelle. Au Québec, cette proportion atteint 82% pour le français et 10% pour l'anglais. Un tableau détaillé de la répartition des Canadiens francophones et anglophones est donné en annexe 2.

La langue française est extrêmement fragilisée par le fait qu'elle est minoritaire au Canada et plus généralement sur le continent nord-américain. A l'échelle du continent, cette situation se résume à une formule qui traduit à elle seule l'état d'esprit dans lequel se trouvent les Canadiens francophones : « sept millions de francophones entourés par près de quatre cents millions d'anglophones. »

L'assimilation des francophones hors Québec atteint des proportions qui inquiètent fortement les défenseurs de la langue française. A ce titre, l'exemple de l'Ontario est caractéristique. La moitié de la population francophone vivant à l'extérieur du Québec se trouve en effet concentrée dans cette province. Or, parmi ces 500 000 personnes, seulement 300 000 déclarent parler surtout le français à la maison, ce qui représente un taux d'assimilation de 40%. Seul le Nouveau-Brunswick, abritant le peuple acadien où il

---

<sup>4</sup> Histoire et description générale de la Nouvelle-France (1744). Pierre François Xavier de Charlevoix. 1682-1761

représente un tiers de la population, échappe à cette tendance lourde avec un taux d'assimilation de seulement 7%.

Au Québec, bien que les francophones soient largement majoritaires, la situation du français demeure toujours aussi précaire et deux régimes de lois linguistiques conflictuels s'appliquent. D'une part, le gouvernement canadien promeut à l'échelle du pays un bilinguisme qui, en réalité, se traduit par un quasi-unilinguisme anglais hors du Québec et un bilinguisme relatif au Québec. Le gouvernement québécois, de son côté, vise à garantir que le français soit la langue commune des citoyens de la province, en particulier grâce à la promotion du français comme langue d'éducation, de travail et d'affichage. Ces mesures de protectionnisme linguistique se sont concrétisées en 1977 par l'adoption au Québec de la *loi 101* ou *Charte de la langue française* que la plupart des fédéralistes jugent abusive.

Un autre indice de la fragilité du français concerne la capacité limitée de la majorité francophone à intégrer les immigrants. Le Canada a l'un des taux d'immigration les plus élevés au monde, grâce auquel le Québec, en particulier, connaît aujourd'hui une croissance démographique qui serait absente autrement. Mais l'assimilation des immigrants, que ce soit au français ou à l'anglais, est d'à peine 40%. Cette assimilation a tendance à augmenter la proportion des populations anglophones et surtout allophones au Québec alors que dans les autres provinces elle se fait totalement au profit de la communauté anglophone.

Dans ce contexte, la moindre attaque de la part des autorités fédérales à l'encontre de la langue française est ressentie par les Québécois francophones comme une véritable agression, suscitant à chaque fois une grande mobilisation. Si pour Albert Dauzat<sup>5</sup>, « le bilinguisme, c'est le passage transitoire d'une langue à une autre », le combat quotidien des québécois, dans un environnement très défavorable témoigne de leur volonté désespérée de sauvegarder ce qui représente le cœur de leur identité nationale.

### **1.3. Une culture**

La culture québécoise se caractérise avant tout par un dynamisme étonnant pour une communauté ne représentant que sept millions d'habitants. La province a développé une culture vivante, contemporaine, ouverte sur le monde et bénéficiant d'influences à la fois européennes et américaines.

---

<sup>5</sup> Albert Dauzat : linguiste français (1877-1955)

Vu de l'extérieur, la manifestation la plus visible de la culture québécoise passe par la musique, domaine dans lequel on recense un grand nombre d'artistes dont le succès dépasse très largement les frontières de la province et s'étend parfois bien au-delà de l'espace francophone. Parmi ces artistes à la renommée internationale on peut citer Céline Dion, Luc Plamondon, Roch Voisine, Leonard Cohen, Robert Charlebois, Diane Dufresne et Gilles Vigneault pour ne retenir que les plus emblématiques.

Le théâtre québécois est lui aussi très riche et diversifié. De nombreuses compagnies théâtrales professionnelles, dont plusieurs sont actives partout dans le monde, sillonnent l'ensemble de la province. Le Cirque du soleil a su, de manière éclatante, renouveler l'art du cirque et ses chapiteaux sont présents en permanence sur tous les continents.

Enfin, la réputation de l'Orchestre symphonique de Montréal ainsi que celle du Festival international du jazz contribuent, dans un autre domaine, au rayonnement culturel international du Québec.

#### **1.4. Une religion**

Jusqu'aux années 1960, et le début de la « révolution tranquille », l'Eglise catholique est au cœur de la société canadienne française. Parallèlement aux oppositions qui marquent les colons français et anglais sur le plan linguistique, l'affrontement entre ces deux communautés se fera aussi sur le plan religieux. Alors que les Canadiens français sont catholiques, les Canadiens anglais sont protestants.

Dès le début de la période de colonisation de la Nouvelle France, des missionnaires sont envoyés de métropole. Outre leur mission d'évangélisation des Amérindiens, ceux-ci joueront très tôt un grand rôle dans l'établissement des institutions civiles. L'Eglise catholique se charge entre autre de l'éducation, et des soins hospitaliers. La paroisse, qui deviendra une unité sociale et territoriale dans l'histoire du Québec, prend racine à cette époque. L'Eglise guide également la vie culturelle dans la colonie. Son opposition au théâtre, à l'opéra, à la musique profane, à la danse et à une bonne partie de la littérature européenne de l'époque nuit au développement de la culture. Son conservatisme se manifeste également contre les idées révolutionnaires. Sa méfiance à l'égard des indépendantistes sera une constante dans l'histoire du Québec.

Il faudra attendre la fin de la deuxième guerre mondiale et une période d'essor économique sans précédent pour voir la société québécoise, essentiellement rurale, se

décomposer sous l'effet de l'exode massif des populations vers les villes.

Paradoxalement, alors que l'Eglise catholique constituait l'une des composantes les plus fortes de leur identité nationale, les Québécois devront d'abord se soustraire à son emprise avant de pouvoir donner libre cours à leurs revendications nationalistes.

### **1.5. Un territoire**

Sur plus de deux cents pays siégeant à l'ONU, seuls dix-huit ont un territoire plus vaste que le Québec. Couvrant une superficie de 1,6 millions de km<sup>2</sup>, soit le sixième du Canada, le Québec, c'est trois fois la France ou cinq fois le Japon.

Foyer historique de la colonisation du Canada, ses frontières n'ont que très peu varié au fil des siècles. Nouvelle-France, Bas-Canada, « Province of Quebec » ou province du Québec ont toujours occupé, à peu de choses près, le territoire actuel de la « Belle Province ».

Aujourd'hui le territoire physique occupé par la province se confond avec le territoire le territoire mental de la Nation québécoise. Cela se traduit essentiellement par un « nous les Québécois » dont sont désormais exclus les Canadiens français vivant à l'extérieur du Québec.

Toutefois, en cas d'indépendance du Québec, des problèmes territoriaux pourraient intervenir. Au nord de la province, des populations autochtones revendiquent depuis toujours une certaine autonomie sur ce qu'elles considèrent comme leurs territoires ancestraux. De même, dans les régions frontalières de l'ouest du Québec, en bordure de l'Ontario, de fortes minorités anglaises pourraient demander leur rattachement à la Confédération.

### **1.6. Des symboles**

#### **1.6.1. Un drapeau**

Le 21 janvier 1948, le drapeau fleurdelisé remplaçait l'Union Jack sur la tour de l'Hôtel du Parlement, à Québec. Relativement récent, ce drapeau est cependant l'héritier d'une longue lignée dont les origines remontent à l'arrivée de Jacques Cartier sur le nouveau continent. Les méandres de sa création sont illustrés en annexe 3.

### 1.6.2. Une fête nationale

Les célébrations du 24 juin trouvent leurs origines dans un passé lointain. Historiquement, elles sont associées aux célébrations antiques du solstice d'été en même temps qu'aux fêtes agraires qui marquaient autrefois le début de l'été. L'Eglise catholique plaça leur caractère rituel et sacré sous le patronage de Saint Jean-Baptiste. Le 24 juin 1834, l'éditeur Ludger Duvernay convia une soixantaine de personnes à un banquet pour discuter de l'avenir du peuple québécois. C'est à cette occasion que fut créée la Société Saint Jean-Baptiste, dans le but de conduire le pays à une réforme politique et de donner à la Nation les moyens de se développer. La société Saint Jean-Baptiste génèrera un regroupement dont le Mouvement national des Québécoises et Québécois et ses Sociétés sont aujourd'hui les héritiers.

Il faudra attendre 1925 pour que cette date soit déclarée fériée au Québec et 1977 pour qu'elle devienne officiellement la fête nationale et légale (chômée et fériée).

### 1.6.3. Une devise

En 1883, Eugène-Etienne Taché, concepteur de l'Hôtel du parlement, avait prévu de placer les armes de la province au-dessus de la porte principale et d'y inscrire une devise de son cru : « Je me souviens ». Le projet fut annexé au contrat de construction sous l'autorité d'un arrêté en Conseil exécutif. C'est ainsi que sa devise a été « ratifiée » par le gouvernement québécois.

La signification exacte de cette devise n'a jamais été clairement établie. Certains y voient la réponse d'un sujet canadien-français à la devise du marquis Lorne, ancien gouverneur général du Canada, qui se trouve dans le vestibule de l'Hôtel du Parlement : « Ne obliviscaris » (« Gardez-vous d'oublier »). Il est plus probable que Taché ait voulu par cette inscription marquer clairement le passé, le présent et le futur de la seule province française de la confédération canadienne. Comme le soulignait Ernest Gagnon, secrétaire du département des travaux publics à l'époque de Taché, dans un de ses rapports, cette devise résume admirablement bien « la raison d'être du Canada de Champlain comme province distincte dans la Confédération ».

Cette devise se retrouve également sur les armoiries et sur les plaques minéralogiques du Québec (voir annexe 4).

#### 1.6.4. Des armoiries

Les armoiries du Québec (voir annexe 4), telles qu'elles apparaissent aujourd'hui, ont été adoptées par le gouvernement du Québec en 1939.

Sur l'écu, trois fleurs de lys d'or sur fond bleu rappellent le premier régime politique, à l'époque de la Nouvelle-France. Un léopard, également d'or, symbolise l'apport britannique. Une branche à triple feuille d'érable représente l'image d'un des produits traditionnels du Québec. Au-dessous de l'écu, un listel porte la devise emblématique de la province : « Je me souviens ».

#### 1.6.5. Des emblèmes

Même si, pendant longtemps, le lys a été associé à l'emblème du Québec, l'iris versicolore (voir annexe 5) a été adopté en 1999 par la loi sur *le drapeau et les emblèmes du Québec*.

L'emblème aviaire est le Harfang des neiges depuis 1987. Très présent dans la toundra du nord de la province, cet oiseau a été choisi pour symboliser le combat du gouvernement québécois pour la sauvegarde de l'environnement.

Enfin, soulignant l'importance que les Québécois accordent depuis toujours à leurs forêts, le bouleau jaune a été adopté comme emblème arborescent.

## **2. LES ORIGINES DU MOUVEMENT SOUVERAINISTE**

Si le mouvement souverainiste québécois se caractérise avant tout par son respect des institutions, il s'est nourri, au fil de son histoire, d'une accumulation de rancœurs et d'humiliations. Une seule fois dans l'histoire du Canada moderne, cette accumulation donnera lieu à des débordements débouchant sur l'utilisation de la violence à des fins de revendication. C'est le fait du Front de Libération du Québec (FLQ), mouvement nationaliste du début des années 1970, dont la totalité des mouvements souverainistes actuels cherche aujourd'hui à se démarquer.

La lenteur même de la démarche souverainiste témoigne de son caractère démocratique et du réel désir d'accommodement de la très grande majorité des Québécois. Cette démarche repose en grande partie sur le recours à des référendums, mais ceux-ci ne constituent en fait que les points culminants de longues négociations qui remontent maintenant à plus de quarante ans. Un bref rappel de ces négociations peut aider à comprendre les aspirations du peuple québécois.

### ***2.1. La constitution de 1867 : un premier malentendu***

D'abord colonie française puis composante de l'Empire britannique après la défaite de 1760, la société québécoise existait bien avant la création du Canada en 1867. Elle se distinguait déjà par sa majorité francophone, sa culture, sa religion, sa tradition de droit civil et ses institutions propres. Aussi, c'est à ce titre que le Québec a adhéré à la constitution canadienne de 1867 sur la base d'un pacte entre deux peuples fondateurs francophone et anglophone. Dans l'esprit des Québécois, il s'agissait alors d'établir un régime fédéral où les deux niveaux de gouvernement seraient souverains dans leurs sphères de compétences respectives. Ce fédéralisme représentait pour eux une occasion unique de regagner un peu de l'autonomie perdue en 1840.

Au contraire, l'*Acte de l'Amérique du Nord Britannique* (AANB) représentait pour les Canadiens anglophones l'espérance d'un gouvernement central fort, voire unitaire.

A peine le Canada eut-il été créé que le compromis de 1867 révéla l'ampleur du malentendu qui s'était glissé entre ses fondateurs. Lorsque John A. Macdonald, un anglophone, devient Premier ministre du gouvernement central, il dispose dans les faits

d'une constitution qui lui donne un certain nombre de droits vis-à-vis des quatre provinces qui composaient alors le Dominion. Le système conçu en 1867 ne formait pas une fédération authentique. Il était loin de consacrer l'autonomie des provinces et leur participation aux décisions prises à l'échelon fédéral. Si les provinces disposaient de compétences propres, relatives à des domaines particuliers, le gouvernement fédéral pouvait annuler leurs décisions et leurs lois par une panoplie de pouvoirs unilatéraux, ce qu'il ne manquera pas de faire à maintes reprises. De plus, n'étant pas représentées à la chambre haute, les provinces ne participaient pas non plus à la nomination des principaux magistrats de l'Etat central, et en particulier des juges fédéraux.

En somme, le gouvernement fédéral issu de la constitution de 1867 ressemblait plutôt à un gouvernement unitaire, nullement entravé par l'action des provinces et par leur participation dans ses choix. C'est cette conception du fédéralisme qui allait prévaloir dans les décennies à venir.

Cette vision du Canada, si elle est tout aussi légitime que celle des Québécois, n'en est pas moins incompatible. Aussi, très rapidement, le modèle fédéral fait-il l'objet de contestations fréquentes de la part des Québécois qui tenteront sans beaucoup de succès de regagner une certaine indépendance au sein de la confédération. De plus, le développement de l'Ouest canadien et l'entrée ou la création de nouvelles provinces au sein de la fédération accentueront la position minoritaire des francophones au niveau fédéral.

## **2.2. *L'affirmation progressive du mouvement autonomiste québécois***

Le nationalisme canadien français puis québécois mettra de longues années avant de se structurer et de devenir une force de proposition politique permettant de répondre aux aspirations des québécoises et des québécois.

Plusieurs crises comme l'exécution du chef métis francophone Louis Riel, en 1885, à la suite d'un soulèvement armé au Manitoba et les « affaires » scolaires qui aboutiront à la fermeture d'écoles françaises dans plusieurs provinces canadiennes, illustrent la faiblesse du Québec dans la confédération canadienne. La volonté de la province doit céder face à celle du Canada anglais, majoritaire. Ce statut minoritaire du Québec et sa dépendance économique stimulent toutefois un courant nationaliste conservateur. Ce nationalisme revendique avant tout une plus grande indépendance des provinces vis-à-vis du gouvernement central et surtout une complète autonomie du Canada face à l'Angleterre. Les

résistances avortées des Québécois aux mobilisations fédérales de 1917 et 1944 sont ressenties comme autant de manifestations de l'impérialisme britannique.

Dans les premières décennies du XX<sup>ème</sup> siècle, la société québécoise est en pleine mutation. L'industrialisation se poursuit accélérant l'exode rurale et rendant, de plus en plus, l'économie québécoise dépendante des capitaux anglais et américains. Une grande bourgeoisie, majoritairement anglo-écossaise, s'enrichit et devient la nouvelle élite du Canada. Parallèlement, les francophones représentent la plus grande partie des ouvriers, main-d'œuvre non qualifiée, alors que les travailleurs spécialisés et les cadres se recrutent principalement chez les anglophones. La richesse globale augmente, non sans quelques heurts, comme en témoignent la montée du syndicalisme et la multiplication des grèves.

Après la Grande Dépression, le long règne de Maurice Duplessis (1936-1939 et 1944-1959) marque une période souvent qualifiée de « Grande Noirceur », en raison de son conservatisme. La société québécoise poursuit cependant sa marche vers la modernité. Dans un contexte de crise, le gouvernement central commence à intervenir de manière plus importante dans le domaine social. Pour sa part, le gouvernement québécois préfère confier à l'Etat un rôle de soutien et subventionne l'Eglise pour fournir les services sociaux et l'éducation.

Dans le même temps le mouvement nationaliste canadien français connaît un regain de ferveur. Sous l'impulsion d'intellectuels notoires, comme Lionel Groulx, ils réclament l'intervention de l'Etat afin de protéger la culture et insistent sur la nécessité pour les Canadiens français de prendre le contrôle de leur économie. Peu structurés et mal organisés, ces mouvements nationalistes ne rencontreront que peu d'échos dans la population mais jetteront les bases des revendications des futurs indépendantistes.

### **2.3. La « Révolution tranquille »**

Avant les années 1960, les demandes du Québec ont principalement porté sur la défense de l'autonomie provinciale, qui alliait le non-interventionnisme de l'Etat fédéral avec la protection du caractère traditionnel du Québec. L'Eglise catholique, gardienne de la société civile, veillait à protéger un peuple longtemps isolé des idées modernes. Le conservatisme et le nationalisme dominaient la politique québécoise. On parlait, à l'époque, davantage d'une société ou d'une nation canadienne-française que d'une société ou d'un peuple québécois.

Avec l'élection, en 1960, du gouvernement Lesage, le discours autonomiste se renouvela. Ce gouvernement, s'appuyant sur le Parti Libéral, mettait désormais l'accent sur la modernisation du Québec et sur la prise en charge par l'Etat québécois de responsabilités jusque là dévolues à l'Eglise ou à d'autres corps intermédiaires. Le peu de compétences et de ressources fiscales laissées aux provinces poussa le Québec à réclamer une réforme approfondie de la fédération. Progressivement la notion de peuple québécois s'est manifestée plus clairement et l'Etat québécois s'est vu confier la responsabilité de protéger et de développer l'identité de ce peuple québécois au sein de la confédération.

Jean Lesage sait que le temps est venu pour le gouvernement québécois de jouer le rôle d'un véritable gouvernement national, qui porté par la confiance et les attentes que lui porte la population, représente une communauté nationale distincte. Les gouvernements souverainistes ont, tour à tour, revendiqué un statut d'égalité pour le Québec avec le reste du Canada, de société distincte, voire de peuple souverain associé. Aucun ne s'est accommodé de l'idée que le Québec forme une simple collectivité territoriale placée sur un pied d'égalité formelle avec les neuf autres provinces. Mais il n'est pas encore question pour le Québec de quitter la confédération. Jean Lesage utilise plutôt cette éventualité pour faire pression sur le gouvernement fédéral lorsqu'il déclare : « Si le Québec se retire de la Confédération, c'est qu'on n'aura pas su l'y garder ». Cependant, la quasi-unanimité autour d'un changement au sein de la confédération qui existe au début de la décennie, s'effrite peu à peu. De plus en plus d'indépendantistes se démarquent du gouvernement Lesage et, en 1963, le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale (RIN) voit le jour. Cette désaffection provoquera, en 1967, la défaite du Parti Libéral au profit de l'Union nationale, mouvement plus nationaliste, qui poursuivra néanmoins les réformes engagées.

Parallèlement, un véritable mouvement indépendantiste naît, stimulé par la position de faiblesse que connaissent les francophones au Canada, l'intrusion constante du gouvernement fédéral dans les affaires internes de la province et la confiance grandissante des Québécois dans leur dynamisme économique. Ce mouvement propose une définition non plus ethnique, mais territoriale de la nation québécoise. Certains événements comme la visite du général de Gaulle en juillet 1967, alors qu'il prononce son fameux « Vive le Québec libre ! », lui donnent du souffle. La création en 1968, par René Lévesque démissionnaire du Parti Libéral, du Mouvement Souveraineté-Association marque un point tournant dans l'évolution de ce nationalisme démocratique. Un an plus tard, ce mouvement fusionne avec d'autres groupes souverainistes dont le RIN pour former le Parti québécois

(PQ) qui obtient, dès l'élection de 1970, plus de 23% des votes aux élections québécoises. Si le Parti Libéral prône une évolution des rapports de force au sein de la confédération, le PQ, lui, commence à pressentir l'impasse constitutionnelle dans laquelle se trouve le Québec.

#### **2.4. Le FLQ ou la parenthèse terroriste**

Un petit nombre d'indépendantistes de gauche rejettent toutefois la voie démocratique et optent pour le terrorisme. Dès 1963, des attentats à la bombe sont le fait de petits groupuscules, recrutant le plus souvent dans les milieux étudiants contestataires. Sous le couvert du Front de Libération du Québec (FLQ), plusieurs organisations se succéderont. Ces attentats feront une dizaine de victimes jusqu'en 1970. Une crise majeure a lieu sous le gouvernement libéral de Robert Bourassa, en octobre 1970. Le 5 octobre, le FLQ revendique l'enlèvement d'un diplomate britannique, James Richard Cross. Le Premier ministre du Canada, Pierre Elliott Trudeau, décrète « la loi des mesures de guerre » qui restera en vigueur jusqu'en avril 1971. En quelques heures, des centaines de personnes soupçonnées de sympathies felquistes sont arrêtées et plus de trente mille perquisitions sont effectuées. En représailles, le vice-premier ministre du Québec, Pierre Laporte, est enlevé à son tour et son cadavre sera retrouvé le 17 octobre. J-R Cross sera libéré le 3 décembre et les ravisseurs de Pierre Laporte seront arrêtés le 28 décembre.

Au début du mouvement, le FLQ suscite de la sympathie parmi les Québécois qui se retrouvent dans son analyse et ses revendications. Mais très rapidement, après les premières victimes, il sera rejeté par l'opinion publique et ne trouvera plus dans la population qu'un écho marginal.

La crise de 1970 marque la fin du FLQ et dorénavant, les divers mouvements indépendantistes n'utiliseront plus la violence comme mode d'action. Cette crise laissera pourtant des traces. Pour beaucoup, la loi des mesures de guerre décrétée par le Premier ministre canadien, pourtant issu du Québec, est un rappel de plus, s'il en était besoin, de la mainmise sur la province d'un gouvernement central autoritaire. Il aura eu également un effet négatif sur le soutien apporté au Parti québécois, dont les adversaires tenteront de faire l'amalgame avec le parti felquiste.

## **2.5. L'accession au pouvoir du Parti québécois**

Profitant très largement de l'image négative engendrée par la vague de violence fédéraliste et d'une certaine confusion dans le camp souverainiste, le Parti Libéral du Québec, emmené par Robert Bourassa, gagne les élections de 1970 et se maintiendra au pouvoir pendant deux mandats successifs. Hostile aux idées indépendantistes, le Parti Libéral est toutefois contraint de tenir compte des aspirations des Québécois. Notamment, en 1971, et sous la pression populaire, R. Bourassa refuse le rapatriement de Londres de la constitution canadienne s'il n'y a pas un nouveau partage des pouvoirs à l'avantage du Québec en matière d'affaires sociales, ce que le Premier ministre du Canada P-E Trudeau refusera. En 1974, il fera voter la *loi 22* qui proclame le français langue officielle du Québec. Ambiguë et difficile d'application, jugée trop extrémiste par les uns et trop timide par les autres, cette loi mécontentera à la fois la majorité francophone et la minorité anglophone de la province.

Aux élections de 1976, le Parti québécois de René Lévesque remporte les élections et, pour la première fois dans l'histoire politique de la province, la population porte au pouvoir un parti prônant l'accession du Québec à la souveraineté. Mais si le Parti québécois incarne depuis 1968, l'idée d'un Québec souverain, il ne remporte les élections de 1976 qu'avec une majorité relative et son électorat dépasse largement les partisans souverainistes. René Lévesque est parfaitement conscient que l'opinion québécoise n'est pas tout à fait prête à franchir le pas vers une rupture avec le reste du Canada. Il va dès lors pratiquer la politique des petits pas en poursuivant, dans un premier temps l'œuvre de ses prédécesseurs. Au niveau fédéral, tout en insistant sur la reconnaissance de la dualité Québec-Canada, il réaffirmera la nécessité de revoir la répartition des pouvoirs avant de procéder au rapatriement de la constitution, qui demeurait la priorité du gouvernement fédéral. Un an après son élection, en 1977, il fera voter la *Charte de la langue française* ou *loi 101* (voir annexe 7) qui va beaucoup plus loin que la *loi 22* dans l'affirmation de la primauté du français. Regroupés dans Alliance-Québec, groupe de pression largement financé par Ottawa, des anglophones contesteront cette loi devant les tribunaux qui, au fil des ans, réussiront à en faire invalider d'importantes sections. La clause qui faisait du français la langue unique des tribunaux et de la législation est supprimée ainsi que la *clause Québec* qui limitait l'accès aux écoles anglophones. Enfin la disposition concernant l'affichage unilingue dans le domaine commercial est déclarée inconstitutionnelle par la Cour suprême du Canada. Malgré les attaques répétées et les ajustements successifs, la *loi 101* confortera la position de la langue française au Québec.

## **2.6. le référendum de 1980**

En 1976, au moment où il accède au pouvoir, le Parti québécois s'est engagé à tenir un référendum sur la souveraineté du Québec pendant son mandat. Pourtant dès la campagne électorale, des divisions apparaissent sur le sujet au sein même du parti. Les uns considèrent que si les Québécois élisent un parti souverainiste, c'est qu'ils veulent l'indépendance et qu'un référendum ferait alors double emploi. Les autres, plus modérés, soutiennent qu'une décision de cette importance ne peut être prise sans s'être assuré au préalable du soutien de la majorité des Québécois et que ce référendum rassurerait les plus frileux sur les intentions démocratiques du Parti. René Lévesque optera pour la stratégie de « l'étapisme ». Dès 1977, le gouvernement s'engage à ne pas recourir à la déclaration unilatérale d'indépendance en cas d'échec des négociations avec le gouvernement fédéral. Il développe aux congrès de 1977 et 1979 le concept de *souveraineté-association* et entend demander, lors du référendum, un mandat lui permettant de négocier avec Ottawa les limites de la souveraineté politique et les modalités de l'association économique.

La question posée lors de ce référendum, qui se tiendra en 1980, traduit bien la volonté des péquistes de ne pas brusquer les opinions publiques : *« le gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples. Cette entente permettrait au Québec d'acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie. Aucun changement de statut politique résultant de ces négociations ne sera réalisé sans l'accord de la population lors d'un autre référendum. En conséquence, accordez-vous au gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada ? Oui/Non ».*

Le camp du NON, emmené par le chef du Parti libéral, Claude Ryan, obtient un soutien de poids en la personne de P-E Trudeau, Premier ministre du Canada. Ce dernier insiste sur les risques de la souveraineté tout en affirmant qu'il comprend les revendications des Québécois et qu'un NON au référendum sera considéré par Ottawa comme un OUI pour le changement.

Le 20 mai 1980, le NON l'emporte avec 59,6% des voix contre 40,4% en faveur du OUI. Les 85,6% de participation au référendum confirment l'intérêt que portent les Québécois à la question souverainiste. Si les non-francophones ont massivement voté pour le NON, les francophones sont divisés en deux blocs presque égaux.

Loin d'apaiser les tensions entre souverainistes et fédéralistes, la défaite de 1980 provoque une grave crise au sein même du Parti québécois.

Quant à ceux qui avaient cru aux promesses de réformes faites par P-E Trudeau, la déception sera à la hauteur des espérances.

## **2.7. Le rapatriement unilatéral de la constitution**

Depuis la mise en application du statut de Westminster, en 1931, la constitution est le seul lien qui unit encore le Canada à la Grande-Bretagne. Au lendemain du référendum québécois, P-E Trudeau engage des discussions constitutionnelles afin de rapatrier la Constitution au Canada. Il présente, dans un premier temps, un projet visant à établir une nouvelle procédure de modification de la Constitution avec un droit de veto pour l'Ontario et le Québec. Le projet est rejeté par les premiers ministres des huit autres provinces. Plusieurs autres tentatives d'accord se solderont par des échecs. Face à une impasse, le gouvernement fédéral négociera de manière séparée avec les autres provinces et, en pleine nuit obtiendra leur accord, isolant brutalement le Québec du reste du Canada. Les différents amendements de la Constitution et l'introduction d'une *charte canadienne des droits et des libertés* enlèvent au Québec un certain nombre de ses prérogatives et, en particulier, son droit de veto, droit historique octroyé par la Constitution de 1867. Le rapatriement est effectif le 17 avril 1982 lorsque la reine Elizabeth II proclame à Ottawa la nouvelle loi constitutionnelle en l'absence des représentants du Québec qui, à ce jour, ne l'ont toujours pas signée.

La loi constitutionnelle de 1982 a introduit, dans la constitution canadienne, une charte des droits et des libertés, inspirée du « Bill of Rights » américain. Si la Constitution est parfois floue, la Charte confie aux tribunaux, et notamment à la Cour Suprême du Canada, le mandat explicite de trancher les litiges et d'annuler au besoin les lois des assemblées démocratiques jugées contraires aux droits individuels.

Elu en 1984 sur la promesse de réintégrer le Québec dans la fédération canadienne, le gouvernement fédéral du Parti progressiste-conservateur de Brian Mulroney se montra

favorable à l'idée d'une réforme réparatrice. Malgré l'humiliation ressentie, René Lévesque veut encore croire à une solution honorable pour le Québec au sein de la fédération canadienne et prend le « beau risque » de tenter une réforme du fédéralisme. Mais, au sein même du Parti québécois, des voix s'élèvent pour radicaliser le mouvement souverainiste.

Sous la pression des plus radicaux, René Lévesque organise une consultation interne des membres du Parti, démarche qui sera qualifiée de « Renérendum ». A une très large majorité, les Péquistes se prononcent pour un projet de souveraineté sur la base d'une association entre le Québec et le Canada sans que cette association soit une condition préalable. Lors du IX<sup>ème</sup> Congrès en 1984, le Parti québécois franchira une étape supplémentaire en affirmant que le vote pour un candidat péquiste aux élections provinciales est bien un vote pour la souveraineté. Ce changement de cap provoquera le départ de René Lévesque qui sera remplacé par Pierre-Marc Johnson

## **2.8. Les tentatives de réparation**

Le rapatriement unilatéral de la Constitution marque une étape décisive dans les relations Canada-Québec. Interrogée sur le sujet, la Cour Suprême du Canada confirmera, a posteriori, la légalité de ce rapatriement et le fait que le Québec devra appliquer les dispositions de la nouvelle loi bien que son gouvernement n'y ait pas consenti. Pour le Québec, ce rapatriement a constitué en quelque sorte une rupture du pacte dualiste de 1867 entre les deux peuples fondateurs. Aucun gouvernement – fédéraliste ou souverainiste – n'a adhéré à la constitution de 1982, qui est donc sans légitimité au Québec.

### **2.8.1. L'accord du lac Meech**

Elu en décembre 1985, le gouvernement libéral de Robert Bourassa prit le relais de son prédécesseur afin de sortir le Québec de l'impasse constitutionnelle. En mai 1986, il présente cinq conditions préalables à l'adhésion du Québec à la réforme de 1982. Ces conditions reprennent la plupart des revendications que René Lévesque avait tenté d'imposer lors des négociations sur le rapatriement de la Constitution :

- la reconnaissance du Québec comme société distincte ;
- des compétences accrues en matière de sélection et d'intégration des immigrants ;
- la participation du Québec à la nomination des juges québécois de la Cour suprême ;

- la restriction du pouvoir fédéral de dépenser ;
- la reconnaissance au Québec d'un droit de veto sur la réforme de la Constitution.

Une entente, plus connue sous le nom d'*accord du lac Meech*, intervint en juin 1987 entre les dix premiers ministres provinciaux et le Premier ministre du gouvernement fédéral. Cette entente, qui incorporait les demandes du gouvernement Bourassa dans un projet de modification constitutionnelle, devait être ensuite ratifiée par les onze Parlements du pays dans un délai de trois ans. Dans l'esprit des signataires, l'accord du lac Meech ne devait pas régler toutes les demandes du Québec. Il s'agissait simplement de lui rendre acceptable une réforme de la Constitution entreprise sans son consentement. Plus tard, une fois le Québec de retour dans le cadre législatif, ils pourraient alors procéder de manière régulière à l'étude des réformes dont le Canada avait grand besoin.

Malgré cela, l'accord du lac Meech souleva dans l'opinion publique canadienne une opposition grandissante qui se traduisit par le peu d'empressement mis par certaines provinces à le ratifier. Deux provinces où s'était manifestée une vive opposition à l'accord, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, tardèrent à le ratifier. Une autre province, Terre-Neuve, retira son appui. Au terme des trois ans, les hésitations et autres désistements finirent par avoir raison de l'accord.

A la suite de l'échec de cette première tentative de réparation constitutionnelle, le gouvernement québécois se retira du forum des discussions intergouvernementales et constitutionnelles, jugeant ce processus discrédité. Robert Bourassa déclare alors qu'en l'absence de nouvelles propositions acceptables de la part de la fédération, le Québec tiendra un référendum sur la souveraineté en 1992.

### 2.8.2. L'accord de Charlottetown

Dès le début de l'hiver 1991, de nouvelles négociations, portant sur l'élaboration d'une nouvelle offre canadienne, se sont amorcées entre le gouvernement fédéral et les provinces, à l'exception du Québec. Devant l'ampleur de la réforme qui se dessine, Robert Bourassa décide de se joindre aux négociations à la dernière minute. En août 1992, après seulement treize mois de négociation, les onze premiers ministres et les représentants des peuples autochtones se mettent d'accord, à Charlottetown, sur une réforme ambitieuse qui devra être soumise à deux référendums distincts : l'un au Québec et l'autre dans le reste du Canada.

L'*accord de Charlottetown* se distinguait de celui du lac Meech car, en plus de vouloir réparer les torts causés au Québec par la réforme de 1982, il proposait une réforme fondamentale de la fédération canadienne. Ainsi, en plus de reconnaître le caractère distinct du Québec, il consacrait comme valeurs fondamentales du pays, le multiculturalisme et l'égalité des provinces. En outre, il instituait un troisième ordre de gouvernement, autochtone, et créait un sénat où les provinces auraient été représentées à égalité.

Le 26 octobre 1992, la question suivante est soumise au vote des électeurs canadiens et québécois : « *Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992 ?* », privant du même coup les Québécois de leur référendum sur la souveraineté.

La réponse sera NON à 57% au Québec et à près de 55% dans le reste du Canada. Les Québécois ont jugé ces propositions insatisfaisantes alors que les anglophones les considèrent comme trop généreuses pour le Québec. La condition la plus importante au plan symbolique était sans conteste celle conférant un statut de société distincte au Québec. C'est cette clause minimale que le Canada a toujours refusée d'accorder au Québec.

Les deux référendums mirent un terme à cette deuxième tentative de réparation. Si les gouvernements du Canada et du Québec ont mis tant d'énergie dans la réforme de la Constitution pendant près de dix ans, c'est que chacun reconnaissait dans l'imposition unilatérale de la réforme de 1982, un tort causé au Québec qui pourrait hypothéquer l'avenir du Canada tout entier.

## **2.9. Le référendum de 1995**

Avant même les résultats du référendum sur l'accord de Charlottetown, l'appui populaire à la souveraineté est au plus haut dans les sondages, atteignant plus de 65% d'opinions favorables. Lors de l'élection fédérale de 1993, un nouveau parti voué à la souveraineté du Québec apparut, le Bloc québécois (BQ). Ce parti fit élire 54 députés sur les 75 représentants du Québec au Parlement d'Ottawa. Lors de l'élection provinciale de 1994, le Parti québécois, emmené par Jacques Parizeau, reprit le pouvoir à l'Assemblée nationale du Québec en promettant de tenir un nouveau référendum sur la souveraineté.

Le 12 juin 1995, les trois principaux partis souverainistes, le Parti québécois, le Bloc québécois et l'Action Démocratique du Québec, s'entendent officiellement sur une position commune quant aux offres d'association à faire au Canada en cas de victoire du OUI au

référendum. L'association politique et économique avec le Canada ne doit cependant pas remettre en cause la souveraineté du Québec. Durant la campagne référendaire, le camp du NON est emmené par Daniel Johnson, chef du Parti Libéral du Québec appuyé par Jean Chrétien, Premier ministre du Canada et Jean Charest Leader, le chef du Parti progressiste conservateur du Canada. Le discours des opposants à la souveraineté n'a pas changé depuis 1980. Daniel Johnson déclare que la victoire du NON incitera le Canada à réformer sa Constitution alors que Jean Chrétien se montre plus réservé en affirmant qu'il se montrera « raisonnable ». Mais après l'expérience malheureuse du référendum de 1980, ce discours obtient beaucoup moins d'échos parmi la population québécoise. Ce référendum a donné lieu à un débat sans précédent au Québec et dans tout le Canada, parfois houleux, mais toujours respectueux des règles démocratiques.

La question posée aux Québécois lors du référendum de 1995 est cette fois plus « souverainiste » que la précédente :

*« Acceptez-vous que le Québec devienne souverain après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995 ? »*

La participation au référendum enregistre le taux record de 93,5%. Le NON l'emporte une nouvelle fois, mais avec seulement 50,58% des suffrages exprimés. Il n'aura manqué cette fois que trente mille voix au camp souverainiste pour l'emporter. Le projet souverainiste a rallié près de 60% des Québécois francophones, mais il aura quand même fait face aux oppositions des anglophones, des autochtones et de la majorité des néo-Québécois.

Cette défaite provoquera le départ de Jacques Parizeau qui sera remplacé par Lucien Bouchard au poste de Premier ministre du Québec et à la tête du Parti québécois.

### **3. PERSPECTIVES**

#### **3.1. *La question québécoise vue par les différents acteurs***

Bien que les francophones soient très largement majoritaires, le Québec est avant tout une province qui tire sa richesse de sa pluralité culturelle et de la variété des populations qui la composent. En fonction de leurs origines et de leur appartenance communautaire, les différents acteurs de la question québécoise ont une approche sensiblement différente du problème.

##### **3.1.1. Les franco-Québécois**

Certains observateurs extérieurs en viennent à se demander si l'attitude des franco-Québécois ne relève pas parfois de la paranoïa. Lorsqu'on les interroge à ce sujet, ils s'en défendent de manière véhémente, en argumentant, exemples à l'appui, sur les multiples tentatives d'assimilation de la part du « rest of Canada ». A leur décharge, il faut bien reconnaître que, dans l'histoire des relations Québec-Canada, ces exemples sont nombreux.

Parallèlement, ils ont également à faire face aux multiples contradictions du discours souverainiste. Bien que revendiquant haut et fort la volonté de défendre le caractère distinct de l'identité québécoise, il faut bien reconnaître qu'ils sont principalement axés sur la défense de la langue française, ce qui n'est pas forcément compatible avec une vision pluriethnique de la nation québécoise.

L'analyse des résultats aux différents référendums permet de les distinguer en trois groupes distincts. Il y a tout d'abord les souverainistes convaincus qui considèrent que l'indépendance de la nation québécoise est désormais la seule alternative possible et que trop de rancœurs et de déceptions opposent les Québécois au reste de la Confédération. Il y a aussi les fédéralistes à tout prix, à qui une aventure nationaliste fait peur et qui rechignent à quitter une Confédération prospère qui leur assure un train de vie très confortable. Il y a enfin ce qu'il est convenu d'appeler les « souverainistes mous » dont les positions se forment au gré des événements mais qui représentent tout de même le groupe le plus important. On comprend alors mieux que les chances de succès aux élections des souverainistes dépendent essentiellement du vote de ces derniers, lui-même fortement soumis aux circonstances du moment.

### 3.1.2. Les Francophones hors Québec

Hors Québec, la population francophone atteint le million d'habitants. Un tableau détaillé (voir annexe 2) rappelle leur répartition dans l'ensemble des provinces.

Si l'on excepte la population acadienne, les francophones hors Québec ne font guère parler d'eux. Leur insertion dans la vie professionnelle les contraint à l'utilisation de l'anglais et nombre d'entre eux avouent même utiliser surtout l'anglais à la maison. Cette assimilation en douceur renforce la détermination des Québécois dans leur lutte pour la sauvegarde de leur identité nationale et ces derniers citent souvent l'exemple de ces « Canadiens français » pour illustrer la politique fédérale qui, selon eux, tout en prônant le bilinguisme, vise en fait à l'uniformisation de la culture canadienne. Si les francophones du reste du Canada ne soutiennent pas les revendications indépendantistes des Québécois, c'est qu'ils considèrent que la défense de leurs intérêts passe par un Québec influent et actif au sein de la confédération.

### 3.1.3. Les Anglophones

L'opposition des anglophones aux revendications du Québec est historique. L'opinion publique anglophone oscille constamment entre agacement et incompréhension face aux revendications des Québécois. Forts de leur position majoritaire sur l'ensemble du Canada, ils considèrent que le bilinguisme officiel est déjà une reconnaissance de la spécificité du Québec. Ils n'en restent pas moins très attentifs à la situation de la minorité anglophone installée au Québec et considèrent chaque mesure québécoise en faveur de la protection de la langue française comme une attaque contraire aux principes des libertés individuelles contenus dans la Constitution canadienne. Au plus fort des tensions qui ont caractérisé certaines crises, des vagues de protestations anti-francophones ont même donné lieu, dans certaines provinces, à des séries de mesures discriminatoires à l'encontre des francophones installés hors Québec.

Très attachés à l'unité de la Confédération, ils peuvent compter sur l'appui sans réserve des Etats-Unis qui ont rappelé, à la veille du référendum de 1995, que l'adhésion du Québec à l'ALENA<sup>6</sup> en cas de sécession ne serait pas automatique.

---

<sup>6</sup> ALENA : Association de Libre Echange Nord-Américaine

#### 3.1.4. Les Autochtones

Lors du rapatriement de la Constitution, les peuples autochtones ont obtenu plus qu'en un siècle de revendications. La loi constitutionnelle de 1982 les reconnaît désormais officiellement comme un peuple distinct à part entière. Elle consacre leurs « droits existants et ancestraux ». Ils sont aujourd'hui 71 000 sur le territoire du Québec dont 63 000 Amérindiens et 8 000 Inuits.

La question des minorités autochtones représente aujourd'hui le talon d'Achille de l'unité québécoise. Les premières nations ont depuis toujours revendiquées une certaine autonomie sur leurs territoires, ce que le Canada leur a toujours largement octroyé. En cas de sécession du Québec les autochtones ont fait savoir qu'ils demanderaient leur rattachement au Canada. Phil Fontaine, le chef de l'Assemblée des premières nations, saisit la moindre occasion pour réaffirmer la loyauté des autochtones envers l'autorité fédérale. Le Québec qui pourtant réclame une partition au sein du territoire canadien ne veut pas entendre parler d'une partition au sein de son territoire. Ce n'est pas là la moindre de ses contradictions.

De nombreuses voix s'élèvent régulièrement pour mettre en garde les autorités québécoises sur la problématique des autochtones dont la situation au sein du Québec est comparable à celle des Québécois au sein du Canada.

#### 3.1.5. Les néo-Québécois

Outre l'arrivée des Français et des Anglais aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, le Québec a connu plusieurs vagues migratoires à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle, particulièrement en provenance d'Irlande, de Pologne et d'Italie. Depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, quelques 700 000 immigrants venus d'Europe, d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Asie se sont associés à la société québécoise. Nombre de ces immigrants, qui représentent aujourd'hui près de 10% de la population québécoise, estiment qu'il leur est économiquement plus avantageux de s'intégrer à la communauté linguistique majoritaire en Amérique du Nord. Les politiques en faveur du bilinguisme menées par le gouvernement fédéral les ont confortés dans ce choix. Leur faible taux d'assimilation à la langue française a donc tendance à affaiblir la position des franco-québécois dans leur propre province.

De plus, leur loyauté première va au pays qui les a accueillis, le Canada, pays qui leur fait d'ailleurs prêter un serment d'allégeance à la Reine lorsqu'il leur accorde la citoyenneté

canadienne. Certains d'entre eux craignent fort de voir surgir, dans leur pays d'adoption, les troubles qu'ils ont connus dans leur pays d'origine, et se méfient souvent pour cette raison des mouvements nationalistes. Dans leur grande majorité, ils ne se reconnaissent pas dans les revendications des souverainistes québécois.

### 3.1.6. Les Français

Depuis le célèbre « Vive le Québec libre ! », prononcé en 1968 par le général de Gaulle, force est de constater que la France n'a apporté au Québec qu'un soutien très limité dans son combat pour la reconnaissance de son identité. Si le combat courageux du peuple québécois rencontre un écho favorable dans l'opinion publique française, peu de personnalités politiques de premier plan l'ont ouvertement soutenu. En 2000, Philippe Séguin a fait un geste, en publiant un livre<sup>7</sup> de réflexions sur sa vision du Québec aujourd'hui. Il y propose notamment une alliance entre la France et le Québec pour relancer la francophonie.

A moins d'abandonner sa propre position à l'hégémonisme anglo-saxon, la France ne peut rester insensible à ce qui se joue actuellement au Canada. D'une même voix, l'Elysée et Matignon ont rappelé la position officielle de la France : « Quel que soit le chemin que le Québec empruntera, la France est prête à l'accompagner dans un esprit d'amitié et de solidarité ».

## 3.2. *La situation au lendemain du référendum de 1995*

Si, dans l'absolu, le référendum de 1995 marque une défaite de plus pour les défenseurs d'un Québec indépendant, il aura au moins eu le mérite de prouver qu'une victoire du OUI n'appartient plus désormais au domaine du rêve utopique d'une minorité. Alors que jusqu'à présent personne ne s'était réellement intéressé au problème, un débat sans précédent sur la légalité et la légitimité d'une éventuelle sécession du Québec s'est engagé entre souverainistes et fédéralistes, à l'initiative du Parti libéral de Jean Chrétien à qui il aura été amèrement reproché de ne pas s'être suffisamment préparé à une victoire du OUI au référendum de 1995.

---

<sup>7</sup> « Plus français que moi, tu meurs ! », Albin Michel.

### 3.2.1. La souveraineté du Québec : entre légalité et légitimité

La Constitution canadienne ne prévoit pas expressément la possibilité qu'une province puisse faire sécession. Cela nécessiterait certainement un amendement à la Constitution, amendement qui, selon cette même Constitution, exigerait l'approbation d'au moins sept provinces sur dix (voire de la totalité) et de l'Etat fédéral. Les divers sondages réalisés dans les provinces démontrent que leur soutien, dans l'éventualité d'un vote favorable à la souveraineté, paraît peu plausible dans le contexte actuel.

Il est probable qu'en pareil cas, les fédéralistes cherchent alors à imposer l'ordre constitutionnel canadien, même si cela va à l'encontre de la volonté démocratique du peuple québécois. Ils mettent en avant le fait qu'une accession à la souveraineté politique du Québec est illégale, qu'elle ne peut se faire unilatéralement et qu'en pareil cas, l'intégrité territoriale du Québec ne serait pas nécessairement préservée. Sur ce dernier point, il est notamment fait référence aux fortes minorités anglophones établies le long de la frontière avec l'Ontario et aux peuples autochtones qui revendiquent une certaine indépendance sur leurs territoires ancestraux.

Pour les souverainistes, cet ordre constitutionnel est dans les faits illégitime dans la mesure où la Constitution de 1982 n'a jamais été reconnue par le Québec. Selon eux, prétendre que le Québec ne peut pas accéder à la souveraineté politique sans l'accord du Canada, c'est oublier que le Canada a imposé un nouvel ordre constitutionnel sans l'accord du Québec.

Le droit international n'est pas plus précis sur le sujet. Le droit à l'autodétermination inscrit dans la *Charte des Nations Unies* concerne essentiellement les peuples coloniaux. Il est reconnu qu'un Etat peut accéder à la souveraineté si sa démarche est démocratique et s'il parvient à imposer un contrôle sur son territoire et sa population. La *Déclaration sur les relations amicales*, signée en 1970, s'efforce de préciser le contenu de la charte précitée en réaffirmant le principe de l'égalité des droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes. Dans la pratique, le droit international n'autorise pas l'accession à la souveraineté, mais il ne l'interdit pas non plus : il la constate. En somme, le nouvel Etat est considéré comme tel si son existence est effective. La reconnaissance par les autres Etats et, éventuellement, par celui dont le territoire concerné s'est détaché, constituent un indicateur important de cette nouvelle réalité.

### 3.2.2. La décision de la Cour suprême du Canada

En l'absence d'un consensus sur la question, le gouvernement fédéral décide de s'en remettre au jugement de la Cour suprême. Alors que le gouvernement du Canada est représenté par le procureur général du Canada, le Québec refuse de plaider sa cause. Il faut préciser que la Cour suprême a toujours été suspectée de partialité par les Québécois. Maurice Duplessis l'avait même surnommée « la Cour de Pise » parce que, selon lui, elle penchait toujours du même côté. La Cour a donc été contrainte de nommer un *amicus curiae*, un ami de la Cour, pour défendre les intérêts du Québec.

Les trois questions suivantes ont donc été posées à la Cour en septembre 1996 :

1. L'Assemblée nationale, la législature ou le Gouvernement du Québec peut-il, en vertu de la Constitution du Canada, procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada ?
2. L'Assemblée nationale, la législature ou le Gouvernement du Québec possèdent-ils, en vertu du droit international, le droit de procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada ? A cet égard, en vertu du droit international, existe-t-il un droit à l'autodétermination qui procurerait à l'Assemblée nationale, la législature ou le Gouvernement du Québec le droit de procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada ?
3. Lequel, du droit interne ou du droit externe aurait préséance au Canada dans l'éventualité d'un conflit entre eux quant au droit de l'Assemblée nationale, la législature ou le Gouvernement du Québec de procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada ?

Les arguments des deux partis seront présentés à la Cour en février 1998. Six mois plus tard, le 20 août 1998, les neuf juges de la Cour suprême du Canada ont rendu public leur décision quant au droit de la province de faire unilatéralement sécession du Canada.

La Cour a répondu NON aux deux premières questions, ce qui rendra la troisième sans objet.

Si les fédéralistes se félicitent de la réponse apportée par la Cour, les souverainistes y voient quelques raisons d'espérer. En effet, alors que le jugement confirme le caractère illégal d'une sécession unilatérale du Québec, la Cour suprême a surpris plus d'un fédéraliste en nuancant quelque peu son propos. L'avis précise qu' « un vote qui aboutirait à une majorité claire au Québec en faveur de la sécession, en réponse à une question claire, conférerait au projet une légitimité démocratique que tous les autres participants à la

Confédération auraient l'obligation de reconnaître »<sup>8</sup>. De plus, cela « imposerait aux autres provinces et au gouvernement fédéral l'obligation de prendre en considération et de respecter cette expression de la volonté démocratique en engageant des négociations »<sup>9</sup>. La Cour insistera même sur la « bonne foi » de ces négociations. Pour les souverainistes, ce jugement consacre enfin la légitimité politique des référendums et encourage fortement le gouvernement fédéral à la négociation ce que, jusqu'à présent, il s'était toujours refusé à faire.

### 3.2.3. La loi C-20

L'avis de la Cour suprême du Canada n'a rien réglé et relance de plus belle la polémique entre fédéralistes et souverainistes. Le principal point de discorde concerne l'interprétation du passage portant sur « une majorité claire en réponse à une question claire ».

Pour les fédéralistes, une majorité claire doit se traduire par une large victoire du OUI, ce qui évidemment n'est pas l'interprétation qu'en font les souverainistes qui considèrent que la règle des 50% plus une voix suffirait à établir clairement la victoire en cas de futur référendum.

Afin d'anticiper toute contestation sur le sujet, la Chambre des communes a adopté en octobre 2000 le *projet de loi C-20*, plus connu sous le nom de loi sur la clarté, « loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour Suprême du Canada dans son avis sur le renvoi de la sécession du Québec ». Cette loi prévoit, entre autre, la possibilité pour le gouvernement fédéral de juger de la clarté de la question posée lors d'un éventuel référendum, et surtout se réserve le droit de définir, à posteriori, les critères de validité du référendum (taux de participation, importance de la majorité nécessaire...). Par cette loi, Jean Chrétien espérait mettre un terme définitif aux espoirs d'émancipation du peuple québécois. Peu avant l'adoption de la loi sur la clarté, et conscient de l'impopularité de cette loi au Québec, ce Québécois d'origine déclara : « Si je ne le fais pas, qui va le faire ? »

En réponse, l'assemblée québécoise a voté, en décembre 2000, la loi 99 qui réitère le « droit inaliénable du peuple québécois de disposer librement et sans ingérence de son avenir politique » et l'intégrité du territoire du Québec. Cette loi a été immédiatement

---

<sup>8</sup> Avis de la Cour suprême. Par 150.

<sup>9</sup> Avis de la Cour suprême. Par 88.

contestée par les peuples autochtones qui la qualifient d'illégale et d'illégitime et qui ne prend pas en compte, selon eux, leur caractère distinct de peuples au sein du Québec.

### **3.3. *Quel avenir pour le Québec ?***

En janvier 2001, à la surprise générale, Lucien Bouchard démissionne de son poste de Premier ministre du Québec. Lassé des querelles au sein même de son parti, il laisse à son successeur, Bernard Landry, un Québec découragé par plus de quarante années de lutte pour sa reconnaissance au sein de la Confédération.

Les souverainistes ne peuvent que constater aujourd'hui le désintérêt des Québécois pour la « grande querelle ». Un sondage « Portrait du Canada 2001 » réalisé par le CRIC<sup>10</sup> révèle l'étendue du malaise. D'après ce sondage réalisé en novembre 2001, 54% des Québécois considèrent la souveraineté comme une idée dépassée et trois sur cinq s'opposent à la tenue d'un référendum avant 2005. Plus inquiétant encore, il semblerait que les bons résultats obtenus au référendum de 1995 soient le fruit d'une confusion dans l'esprit de certains électeurs sur la véritable signification et les conséquences de la question qui leur avait été posée. Près de 20% des personnes interrogées pensait qu'en cas de victoire du OUI, le Québec resterait une province du Canada. Cela explique que 70% des sondés répondraient OUI si on leur demandait si le Québec devait rester une province du Canada. Une victoire des souverainistes demeurerait cependant possible si les tenants du NON obtenaient l'assurance de pouvoir conclure un partenariat avec le reste du Canada. Selon le même sondage, la proportion de Québécois qui estime que la province deviendra un jour indépendante est en net recul (23% en 2001 contre 30% en 2000) alors que 69% déclarent que le Québec restera sans doute au sein de la Confédération.

Les résultats de ce sondage tranchent singulièrement avec les déclarations récentes du Premier ministre et avec l'optimisme affiché par le parti québécois. Lors du Congrès annuel du parti qui s'est tenu en août 2001, Bernard Landry réaffirmait son intention d'organiser un nouveau référendum avant 2005 si son parti remportait les prochaines élections régionales prévues en 2002. Il promet de négocier avec le pouvoir central d'Ottawa un nouveau partenariat entre le Québec et le reste du Canada, inspiré du modèle de l'Union européenne

---

<sup>10</sup> CRIC : Centre de recherche et d'information sur le Canada

tout en reconnaissant que l'avancement de la souveraineté est pour beaucoup une affaire de pédagogie.

Un autre sondage réalisé en juillet 2001 par l'institut SOM<sup>11</sup>, montre que si la question nationale a porté le Parti québécois au pouvoir en 1976, elle pourrait aujourd'hui constituer un handicap dans la perspective des prochaines élections. Selon ce sondage, les enjeux économiques et sociaux sont aujourd'hui au cœur des préoccupations des Québécois. 38% déclarent que le futur gouvernement devra mettre l'accent sur la qualité des services de santé, 39% sur le développement économique de la province alors que seulement 10% pensent que les relations Québec-canada doivent rester la priorité. Les intentions de vote aux prochaines élections traduisent directement ces préoccupations puisque le Parti libéral du Québec arrive en tête dans les sondages avec 39% devant le Parti québécois, 34% et Action démocratique, 13%. La côte du PQ dans les sondages pourrait même encore baisser de trois ou quatre points si Bernard Landry faisait de la question nationale le thème central de sa campagne.

Une victoire du OUI à un éventuel référendum pour la souveraineté paraît donc aujourd'hui très improbable. La tenue même de ce référendum semble compromise dans la mesure où les sondages ne donnent que peu d'espoir aux souverainistes quant à leurs chances de réélection. Les péquistes sont donc confrontés une fois de plus à un dilemme auquel aucun de leurs leaders successifs n'aura échappé : persévérer dans l'option souverainiste à tout prix et perdre très certainement les élections ou mettre les revendications nationales de côté et perdre le soutien des militants les plus actifs. À l'évidence, la dernière option serait immanquablement taxée d'opportunisme électoral et entamerait sérieusement la crédibilité du Parti québécois.

Pourtant, ni le Québec, ni les autres provinces du Canada ne peuvent se satisfaire d'une situation ambiguë qui déstabilise la Confédération tout en mobilisant une énergie considérable dont l'ensemble des Canadiens préférerait voir utilisée à des tâches plus constructives.

Conséquence du déclin démographique prévisible de la population québécoise francophone et d'une immigration massive, le poids de la Belle Province dans l'ensemble canadien devrait décroître prochainement. Les conditions seront donc moins favorables aux

---

<sup>11</sup> SOM : Stratégie, Organisation et Méthode.

thèses souverainistes ce qui fera méditer plus d'un nationaliste sur l'occasion manquée du référendum de 1995.

L'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui le mouvement souverainiste va très certainement amener ses partisans à repenser entièrement une stratégie qui, en 40 ans, n'a finalement donné que peu de résultats. Une alternative semble se dessiner depuis quelques mois. Au lieu de chercher à corriger les déséquilibres hérités du passé, un nouveau courant incite à une réflexion tournée vers l'avenir en modifiant radicalement la hiérarchie des priorités. Les partisans d'une « Nouvelle révolution tranquille » prônent une stratégie qui tranche singulièrement avec les revendications ressassées par les souverainistes depuis 1960. Pour eux, l'émancipation du peuple québécois passe par un développement économique, social et culturel de la province. Un Québec fort et prospère créerait des rapports de force plus puissants et permettrait une réintégration de la province « dans l'honneur et la dignité » au sein de la Confédération. Cette nouvelle approche détendrait très certainement les relations Québec-Canada et permettrait d'établir des échanges plus constructifs. Même dans une logique souverainiste, ce changement de cap pourrait séduire. Renforcer le Québec dans l'espoir, qu'un jour, un contexte nouveau redonne sa pertinence au projet souverainiste est certainement préférable à des batailles de diversions stériles qui affaiblissent davantage la province. Ce projet est, sans nul doute, plus en phase avec les aspirations nouvelles du peuple québécois à l'aube de ce XXI<sup>ème</sup> siècle.

## **CONCLUSION**

Conscients de former un peuple distinct et soucieux de leur avenir dans une Amérique du Nord où leur importance est infime, les Québécois ont depuis toujours partagé une conception du fédéralisme fort différente de celle des autres Canadiens. Ils ont longtemps cru que la Constitution de 1967 leur garantissait une certaine autonomie provinciale et le respect de leurs droits collectifs et de leurs institutions.

C'est cependant la conception canadienne-anglaise du fédéralisme qui, à la longue, a fini par s'imposer. Il en fut ainsi essentiellement à cause du poids démographique et politique largement à l'avantage de ces derniers qui ont su profiter des circonstances favorables à la consolidation de leur emprise sur la fédération. Le coup de force de 1982 et l'influence constante de tribunaux nommés par Ottawa ont également largement contribué à cette dynamique.

Le résultat de cette évolution est que de plus en plus de Québécois ont le sentiment de vivre dans un régime où les garanties les concernant, et qu'ils tenaient pour certaines, se sont effritées au cours des années. Le phénomène de mondialisation accentue ce sentiment en entraînant une interdépendance accrue et en faisant peser de nouvelles menaces sur leur identité. Depuis le début de la « révolution tranquille », les Québécois se sont attachés à défendre une identité qu'ils sentent menacée et à obtenir du reste du Canada une certaine reconnaissance de leur spécificité.

Le Parti québécois doit en grande partie son accession au pouvoir à l'incapacité manifeste du Canada à résoudre le problème du Québec à l'intérieur du présent cadre fédéral. Après quatre décennies de « chicaneries » constitutionnelles stériles, la situation n'a guère évolué et les souverainistes doivent aujourd'hui retrouver un second souffle en changeant radicalement de stratégie. La perspective d'un Québec un jour indépendant passe peut-être par une nouvelle révolution tout aussi « tranquille » reflétant un peu mieux les aspirations d'une société en pleine mutation.

## Références bibliographiques

### Ouvrages collectifs:

*Le parlementarisme canadien*. Dir : M. Pelletier, R. Pelletier, M. Tremblay. Les presses de l'Université de Laval. 2000.

*Québec : espace et sentiment*. Ed. Autrement. Collection Monde HS n°124. Février 2001.

### Ouvrages :

G. Bouchard. *La nation québécoise au futur et au passé*. Vlb éditeur. 1999.

A. Chauprade. *Géopolitique : constantes et changement dans l'histoire*. Ed. Ellipses. 2001.

F. Epinette. *La question nationale au Québec*. Collection « Que sais-je ? ». PUF. 1998.

Y. Frenette. *Brève histoire des Canadiens français*. Ed. du Boréal. 1998.

J. Pellerin. *La fronde québécoise : une crise en rappel*. Ed. Robert Davies. 2000.

M-A. Tremblay. *L'identité québécoise en péril*. Ed. Saint-Yves Inc. 1983.

### Articles :

- Le Monde diplomatique :
- « Québec et mondialisation ». Avril 1996
  - « Sursaut souverainiste au Québec ». Février 2000
  - « Québec et souveraineté ». Février 2001

### Sites internet :

Gouvernement du Canada : <http://Canada.gc.ca>

Gouvernement du Québec : [www.gouv.qc.ca](http://www.gouv.qc.ca)

Site du Directeur général des élections au Québec : [www.dgeq.qc.ca](http://www.dgeq.qc.ca)

JO du gouvernement canadien : <http://Canada.gc.ca/gazette>

Statistiques Canada : [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)

### Partis politiques :

Parti québécois : [www.pq.org](http://www.pq.org)

Bloc québécois : [www.blocquebecois.org](http://www.blocquebecois.org)

Parti libéral du Québec : [www.plq.org](http://www.plq.org)

Action démocratique du Québec : [www.adq.qc.ca](http://www.adq.qc.ca)

### Instituts de sondage :

CRIC : <http://cric.ca>

SOM : [www.som-inc.com](http://www.som-inc.com)

### Presse canadienne et québécoise :

Cyberpresse : [www.cyberpresse.ca](http://www.cyberpresse.ca)

Le Soleil : [www.lesoleil.com](http://www.lesoleil.com)

Le Devoir : [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

# ANNEXE 1

## LES PROVINCES ET TERRITOIRES DU CANADA



## ANNEXE 2

<b>LES FRANCOPHONES ET LES ANGLOPHONES AU CANADA</b>
--

	POPULATION ANGLOPHONE	POPULATION FRANCOPHONE
Terre-Neuve	538 700	2 275
Nouvelle-Écosse	836 240	35 040
Île-du-Prince-Édouard	124 800	5 550
Nouveau-Brunswick	473 260	239 730
Québec	586 735	5 700 150
Ontario	7 694 630	479 225
Manitoba	813 060	47 665
Saskatchewan	816 950	19 075
Alberta	2 159 275	52 380
Colombie-Britannique	2 785 020	53 040
Territoires du Nord-Ouest	35 835	1 000
Yukon	26 405	1 110
Nunavut	25 603	800
<b>TOTAL CANADA</b>	<b>16 916 513</b>	<b>6 637 040</b>

*Sources : statistiques Canada 1996*

### ANNEXE 3

## LE DRAPEAU DU QUEBEC

La fleur de lys fit son apparition en Nouvelle-France au XVI<sup>e</sup> siècle lorsque Jacques Cartier, abordant à Gaspé, fiche en terre une croix portant l'écu de France couleur azur aux trois fleurs de lys d'or.



Les sources historiques rapportent que Jacques Cartier est arrivé au pays avec un drapeau arborant une croix blanche sur un fond azur, lequel était utilisé couramment par la marine de l'époque.



Curieusement, lors de la fondation de Québec en juillet 1608, sur le vaisseau de Champlain flottait un pavillon\* représentant également une croix blanche sur un champ azur.



Sous le régime français, les principaux emblèmes adoptés par les régiments, les bataillons et autres troupes furent : le drapeau blanc et l'écu d'azur arborant trois fleurs de lys d'or. En 1758, à la fin du régime français, une bannière flottait sur les retranchements du camp de Carillon. De couleur bleu ciel, elle portait au centre l'écu de France et les coins étaient ornés de quatre fleurs de lys d'argent. Cette bannière dite « de Carillon » est reconnue comme l'ancêtre direct du drapeau québécois.

Après la chute de Québec en 1760, les couleurs françaises disparurent du Canada et furent remplacées par celles de la Grande-Bretagne : l'Union Jack.



En 1832, les comités régionaux des Patriotes choisirent un tricolore vert-blanc-rouge disposé en bandes horizontales. Il deviendra le drapeau officiel des Événements de 1837-1838. Puis, parce qu'il recelait une connotation révolutionnaire, il sera abandonné. Le tricolore français le remplacera comme emblème national officieux, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

Une fois passé le choc de la défaite, le peuple du Québec manifeste son intention d'adopter un drapeau national et le drapeau de Carillon fut le plus souvent suggéré.

C'est en septembre 1902 que le curé de Saint-Jude (Saint-Hyacinthe), l'abbé Filiatrault, hissa sur son presbytère un drapeau qu'il avait lui-même confectionné et qui ressemblait étrangement à celui de Carillon : champ bleu orné de quatre fleurs de lys inclinées et dont les pointes sont orientées vers le centre. Ce drapeau fut accueilli avec enthousiasme.

En 1903, on ajouta au centre du drapeau l'image du Sacré-Cœur entourée de feuilles d'érable. Cette idée déplut à plusieurs personnes, notamment à l'abbé Filiatrault.

En 1926, l'Assemblée législative l'attribua officiellement comme emblème à la Société Saint Jean-Baptiste de Québec.

La présence d'un emblème religieux sur le drapeau contribuait cependant à entretenir des hésitations. En 1935, on proposa la suppression du Sacré-Cœur. C'est à partir de ce moment, c'est-à-dire après avoir subi cette modification, que le drapeau fut qualifié de « fleurdelisé ».



Le 19 mars 1947, un comité de la Chambre se déclara favorable au principe d'un drapeau pour le Québec et une campagne d'opinion fut organisée pour sensibiliser l'Assemblée législative à l'importance d'adopter le fleurdelisé.

Le 2 décembre de la même année, M. Chaloult revint à la charge et inscrivit une seconde motion au feuillet de la Chambre afin « de doter cette province, au cours de la présente session et à l'exemple de la Nouvelle-Écosse, d'un drapeau véritablement québécois. »

Le 9 mars 1950, le Parlement sanctionna la loi du drapeau officiel du Québec.

En novembre 1963, soit treize ans plus tard, le Conseil exécutif décida de prendre les mesures nécessaires pour faire enregistrer le drapeau et les armoiries de la province. Deux ans devaient s'écouler avant que cette mesure ne devienne officielle.

Donc, ce n'est que depuis le 10 novembre 1965, en vertu de l'article 9 de la Loi sur les marques de commerce, que le registraire a notifié au public l'adoption du drapeau officiel du Québec.



ANNEXE 4

LES ARMOIRIES ET LA DEVISE DU QUEBEC



## ANNEXE 5

### LES EMBLEMES DU QUEBEC



Le bouleau jaune



Le harfang des neiges

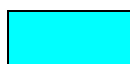


L'iris

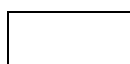
## ANNEXE 6

### LES PREMIERS MINISTRES DU QUEBEC DEPUIS 1960

<b>Jean Lesage</b>	<b>Parti Libéral du Québec</b>	<b>1960-1966</b>
<b>Daniel Johnson Sr</b>	<b>Union nationale</b>	<b>1966-1968</b>
<b>J-Jacques Bertrand</b>	<b>Union nationale</b>	<b>1968-1970</b>
<b>Robert Bourassa</b>	<b>Parti Libéral du Québec</b>	<b>1970-1976</b>
<b>René Lévesque</b>	<b>Parti Québécois</b>	<b>1976-1985</b>
<b>Pierre- Marc Johnson</b>	<b>Parti Québécois</b>	<b>1985</b>
<b>Robert Bourassa</b>	<b>Parti Libéral du Québec</b>	<b>1985-1994</b>
<b>Daniel Johnson Jr</b>	<b>Parti Libéral du Québec</b>	<b>1994</b>
<b>Jacques Parizeau</b>	<b>Parti Québécois</b>	<b>1994-1996</b>
<b>Lucien Bouchard</b>	<b>Parti Québécois</b>	<b>1996-2001</b>
<b>Bernard Landry</b>	<b>Parti Québécois</b>	<b>2001-</b>



Parti souverainiste



Partis fédéralistes

## **ANNEXE 7**

### **LES CINQ PRINCIPES DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANCAISE OU LOI 101**

1/ Le français est la seule langue de la législation et de la justice ;

2/ Les programmes de francisation prévus par la loi 22 deviennent obligatoires et assortis de calendriers de sanction, afin de peser davantage auprès des entreprises et des milieux d'affaires qu'une incitation ne mobilise pas ;

3/ Le droit de fréquenter l'école anglaise n'est plus soumis à des tests linguistiques mais est réservé aux enfants dont le père ou la mère a reçu en anglais la plus grande partie de l'enseignement primaire au Québec ;

4/ L'affichage unilingue en français est imposé aux entreprises industrielles, commerciales et d'affaires ;

5/ Le français devient la langue de l'administration publique.

# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>1. LES FONDEMENTS DE L'IDENTITE NATIONALE QUEBECOISE .....</b>	<b>3</b>
1.1.    UNE HISTOIRE.....	3
1.2.    UNE LANGUE.....	6
1.3.    UNE CULTURE .....	7
1.4.    UNE RELIGION.....	8
1.5.    UN TERRITOIRE .....	9
1.6.    DES SYMBOLES .....	9
1.6.1. <i>Un drapeau</i> .....	9
1.6.2. <i>Une fête nationale</i> .....	10
1.6.3. <i>Une devise</i> .....	10
1.6.4. <i>Des armoiries</i> .....	11
1.6.5. <i>Des emblèmes</i> .....	11
<b>2. LES ORIGINES DU MOUVEMENT SOUVERAINISTE .....</b>	<b>12</b>
2.1.    LA CONSTITUTION DE 1867 : UN PREMIER MALENTENDU .....	12
2.2.    L'AFFIRMATION PROGRESSIVE DU MOUVEMENT AUTONOMISTE QUEBECOIS.....	13
2.3.    LA « REVOLUTION TRANQUILLE » .....	14
2.4.    LE FLQ OU LA PARENTHESE TERRORISTE .....	16
2.5.    L'ACCESSION AU POUVOIR DU PARTI QUEBECOIS .....	17
2.6.    LE REFERENDUM DE 1980.....	18
2.7.    LE RAPATRIEMENT UNILATERAL DE LA CONSTITUTION.....	19
2.8.    LES TENTATIVES DE REPARATION .....	20
2.8.1. <i>L'accord du lac Meech</i> .....	20
2.8.2. <i>L'accord de Charlottetown</i> .....	21
2.9.    LE REFERENDUM DE 1995 .....	22
<b>3. PERSPECTIVES .....</b>	<b>24</b>
3.1.    LA QUESTION QUEBECOISE VUE PAR LES DIFFERENTS ACTEURS .....	24
3.1.1. <i>Les franco-Québécois</i> .....	24
3.1.2. <i>Les Francophones hors Québec</i> .....	25
3.1.3. <i>Les Anglophones</i> .....	25
3.1.4. <i>Les Autochtones</i> .....	26
3.1.5. <i>Les néo-Québécois</i> .....	26
3.1.6. <i>Les Français</i> .....	27

3.2.	LA SITUATION AU LENDEMAIN DU REFERENDUM DE 1995.....	27
3.2.1.	<i>La souveraineté du Québec : entre légalité et légitimité</i> .....	28
3.2.2.	<i>La décision de la Cour suprême du Canada</i> .....	29
3.2.3.	<i>La loi C-20</i> .....	30
3.3.	QUEL AVENIR POUR LE QUEBEC ?.....	31
	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>34</b>
	Références bibliographiques : .....	35
	ANNEXE 1 .....	36
	ANNEXE 2 .....	37
	ANNEXE 3 .....	38
	ANNEXE 4 .....	41
	ANNEXE 5 .....	42
	ANNEXE 6 .....	43
	ANNEXE 7 .....	44